L'ABEILLE.

AR BULLIET, MAGNE, & CO.
No. 5, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance, $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune réduction ne sera faite au journal entamé, sauf une exception, qui est celle de la mort de l'abonné, ou du changement de la part de celui-ci de la Nouvelle-Orléans. Les journaux ne sont jamais discontinués que les abonnés ne donnent un ordre contraire. Les abonnés qui ne donnent pas d'ordre contraire avant l'expiration de leur abonnement, sont censés le renouveler pour une autre année. Les abonnés de la campagne sont avertis que leur abonnement finit avec le mois qui est imprimé sur la bande qui entoure le journal. Ceux qui désirent le renouveler doivent en donner l'ordre avant la fin du mois, autrement ils ne recevront pas le numéro du mois suivant.

Les abonnés de la campagne qui changent de résidence, doivent en donner avis au bureau de l'Abeille, afin que leur journal leur soit envoyé à leur nouvelle adresse. Ils doivent aussi donner avis de leur ancienne résidence, afin que les recherches nécessaires puissent être faites pour découvrir le numéro qui leur manque.

Les abonnés de la campagne sont priés de payer d'avance, autant que possible, le montant de leur abonnement, parce que, dans le cas contraire, ils sont exposés à ne pas recevoir régulièrement leur journal.

Les abonnés de la campagne qui ne reçoivent pas régulièrement leur journal, sont priés d'en donner avis au bureau de l'Abeille, afin que les recherches nécessaires puissent être faites pour découvrir le numéro qui leur manque